

PROCES-VERBAL **de la séance du Conseil Municipal** **du 27 DECEMBRE 2024**

Le 27 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 20 décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 20 décembre 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE		X	
QUESNEL	VICTOR		X		EVE	THIERRY		X	
PACHECO	VICTORIA		X	MARYSE BETOUS	COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X		DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE		X	
JOUTEL	MARIE-THERESE		X		COMTE	ELENA		X	
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X		DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND		X		MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	MARIE CHRISTINE DELATTRE	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE	X		
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

La séance a été ouverte à 11h35 sous la présidence de M. Bruno GUILBERT, Maire, qui après avoir procédé à l'appel, propose Monsieur Sylvain DELVALLEE en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur Sylvain DELVALLEE est désigné en qualité de Secrétaire à l'unanimité par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

I. DELIBERATIONS

DCM 2024-85

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF - DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire présente la fiche qui n'appelle pas de remarques particulières.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-18 en date du 14 mars 2024 le Conseil Municipal a adopté le Budget 2024 ;

Vu la délibération n°2024-48 en date du 26 septembre 2024 portant rachat de terrains à l'EPFN et souscription d'un prêt relais ;

Vu la délibération n°2024-54 en date du 26 septembre 2024 portant décision modificative ;

Vu la délibération n°2024-70 en date du 28 novembre 2024 portant décision modificative n°2 ;

Vu la délibération n°2024-71 en date du 28 novembre 2024 portant cession de terrains bâtis – à bâtir ;

Vu les décisions portant fongibilité des crédits en date des 02 mai, 12 juillet et 25 octobre 2024, n°D-2024-005, n°D-2024-007 et n°D-2024-013 ;

Considérant que par délibérations n°2024-54 et n°2024-70, le Conseil municipal a adopté deux décisions modificatives au Budget 2024 ;

Considérant que par délibération n°2024-48 en date du 26 septembre 2024 le Conseil Municipal a autorisé le rachat de terrains à l'EPFN pour un montant de 1 655 508.16 € HT et la souscription d'un prêt relais de 2 000 000 € dans l'attente des actes de cessions à intervenir auprès de NORMANDIE REALISATIONS (parcelle cadastrée section AM n°109) à 922 000 € et à FRANQUEVILLE SAINT PIERRE - ROUTE DE PARIS (parcelles cadastrées section AM n°393, 396, 397, 398, 421 et 422) à 804 000 € HT ;

Considérant que ces cessions sont intervenues le 16 décembre 2024 et qu'il y a lieu d'inscrire les recettes au chapitre 024 Produits des cessions immobilières ainsi que le remboursement du prêt relais ;

Considérant que le besoin de financement au titre du prêt relais au regard de la TVA en rigueur a été de 1 687 000 € et que les intérêts sur la période sont à hauteur de 3 935.40 € ;

Considérant que la présente décision modificative (DM) permet de procéder à des ajustements de crédits en recettes et en dépenses en investissement au titre de l'opération « résidence seniors » relative à l'acquisition puis la vente des terrains ;

Considérant que les opérations et les flux financiers relatifs aux cessions immobilières seront retraitées par opérations d'ordre.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 au BP 2024 comme présentée ci-après.

		BP consolidé	DM3	BP + DM3
Investissement				
Recettes		6 430 562,11 €	2 071 700,00 €	8 502 262,11 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	530 359,00 €	0,00 €	530 359,00 €
Chap 024	Produits des cessions immo	0,00 €	2 071 700,00 €	2 071 700,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Chap 041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 053 144,99 €	0,00 €	1 053 144,99 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 100 384,12 €	0,00 €	1 100 384,12 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	46 674,00 €	0,00 €	46 674,00 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses		6 430 562,11 €	2 071 700,00 €	8 502 262,11 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 079 931,19 €	0,00 €	1 079 931,19 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80,00 €	0,00 €	80,00 €
Chap 041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Chap 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	677 794,00 €	2 071 700,00 €	2 749 494,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	63 800,00 €	0,00 €	63 800,00 €
Compte 2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 397 378,80 €	0,00 €	3 397 378,80 €
Chap 23	Immobilisations en cours	705 578,12 €	0,00 €	705 578,12 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.


Le Maire

M. Bruno GILBERT


Secrétaire de séance
Monsieur Sylvain DELVALLEE
